



DÉCISION N° 2024-077

Services Techniques

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
DANS LE CADRE DU PROJET EAU, MILIEUX HUMIDES, TRAMES
VERTES ET BLEUES, ZERO PHYTO

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment l'alinéa n°26 de solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subvention ;

VU l'appel à projets régional "Maîtrise à la source des ruissellements, désimperméabilisation des sols et zéro phyto" dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 ;

VU le projet de rénovation du complexe sportif communal, intégrant des travaux de désimperméabilisation et de gestion alternative des eaux pluviales, pour un coût prévisionnel de 404 283,73 € HT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de rénover le complexe sportif municipal Marc Senée, afin d'assurer la pérennité, son accessibilité et sa conformité aux exigences environnementales actuelles ;

CONSIDÉRANT le cadre fixé par l'appel à projet de la Région d'Ile-de-France permettant de financer jusqu'à 50% des projets éligibles, soit un montant prévisionnel pour la commune de 202 141.87 €, sous réserve d'acceptation du dossier ;

DÉCIDE

Article 1 :

DE SOLLICITER une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 202 141.87 € HT auprès de la Région Ile-De-France dans le cadre du projet Eaux milieux humides, trames vertes et bleues, zéro phyto au Complexe sportif municipal située Voie André Perdreau.

Article 2 :

DE SIGNER tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Article 3 :

PRÉCISER que les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets de la ville.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la préfète de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 28 novembre 2024

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

